

PROJET EDUCATIF

du

SYNDICAT **I**NTERCOMMUNAL à **VO**CATION **M**ULTIPLE

Enfance Jeunesse

du Canton de Cozes



2015 / 2016

Sommaire

1. PRESENTATION :	3
2. LES OBJECTIFS :	4
3. VALEURS EDUCATIVES ET SOCIALES :	5
4. LES MOYENS POUR FONCTIONNER	8
5. L'ORGANISATION DES SERVICES :	8
5.1. LA DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	8
5.2. LE COORDINATEUR :	9
5.3. LES RESPONSABLES DE SECTEUR (Crèche, ACM et Jeunes) :	9
5.5. LES ANIMATEURS ET LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE :	10
5.6. LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET ENTRETIENS :	10
6. DES MOYENS POUR EVALUER	10

1. PRESENTATION :

Proche du pays Royannais, le Canton de Cozes compte 14 communes, il borde l'estuaire de la Gironde au cœur des églises romanes. Situé à l'extrême sud, le canton regroupe à lui seul presque la moitié des 34 communes de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique. L'économie locale y est diversifiée grâce à l'agriculture, la viticulture (pineau renommé, vins de pays médaillés, cognac), le commerce, l'artisanat et les entreprises.

Le canton de Cozes représente 11938 habitants (Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales). La population se caractérise par une forte proportion de retraités 40.1% (Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales) et une population vieillissante.

Cependant, compte tenu de l'augmentation du prix de l'immobilier sur le secteur Royannais, de nombreuses familles partent s'installer au sud sur le canton (4385 résidences principales en 1999 contre 5394 en 2009).

LE SIVOM du canton de Cozes est un regroupement des communes : Arces, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie sous Mortagne, Chenac Saint Seurin d'Uzet, Cozes, Epargnes, Floirac, Grézac, Meschers, Mortagne sur Gironde, Semussac, Saint Romain sur Gironde et Talmont sur Gironde.

Le SIVOM du Canton de Cozes est actif, il cherche à donner au territoire une dimension humaine et sociale. Ce projet s'inscrit dans une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population notamment par le développement d'une réelle politique enfance et jeunesse sur la totalité de son secteur d'intervention.

Ces communes se sont regroupées pour définir et proposer ensemble aux familles des services de proximité, propres au développement de la POLITIQUE ENFANCE et JEUNESSE. Ces services se décomposent de la façon suivante :

- ✓ Les crèches Les Fripounets sur Cozes, La souris verte à Meschers et Les p'tits petons sur Semussac, pour les enfants de **3 mois à 4 ans**.
- ✓ L'Accueil Collectif de Mineurs sur Cozes, pour les **3 à 11 ans**.
- ✓ L'Accueil Collectif de Mineurs sur Mortagne sur Gironde, pour les **3 à 14 ans**.
- ✓ L'Accueil Péri-Scolaire (APS) pour les enfants scolarisés de **3 à 11 ans** (sur Meschers, Semussac, Cozes et Mortagne sur Gironde).
- ✓ L'accueil sur le Secteur Jeunes de **11 à 17 ans**.
- ✓ Les Séjours courts (- de 5 nuits), les Bivouacs, les Séjours (+ de 5 nuits)

- ✓ La Restauration (les mercredis et les vacances)
- ✓ Les ateliers péri-éducatifs sur les communes de Cozes, Meschers, Mortagne et Semussac
- ✓ L'accueil le mercredi matin sur Cozes pour les enfants des écoles privées
- ✓ L'accueil le mercredi après midi sur Meschers pour les enfants mangeant à la cantine de Meschers le mercredi midi.

Ce Projet Educatif est le lien entre les élus des communes du SIVOM et les équipes d'encadrement. Il doit permettre aux familles de retrouver des valeurs éducatives communes, qui doivent être respectées par tous. Il est en relation directe avec le PEDT (projet éducatif territorial) qui lui garantit la continuité et la cohérence éducative entre les différents projets de chaque partenaire et notamment avec les projets d'écoles. Il assure l'articulation des interventions sur les différents temps de l'enfant et sur les différentes communes : organisation des activités, lieux, missions des intervenants, etc.

Ce document doit être le support qui guidera les équipes respectives dans l'élaboration de leur Projet Pédagogique.

2. LES OBJECTIFS :

Ils sont d'offrir aux parents qui le désirent un mode de garde ou d'activités adaptés, répondant aux besoins de leurs enfants. Ils doivent permettre de :

- Favoriser l'éveil (des enfants), apporter aux enfants et aux jeunes de 3 mois à 17 ans un cadre convivial et structurant pour leur bien-être. Leur permettre de connaître leurs droits et devoirs, découvrir la vie en collectivité, la socialisation.
- Respecter les rythmes de vie des enfants, jeunes et adultes
- Dans le cadre des APE :
 - Prendre en compte les besoins de l'enfant, le respect d'un rythme équilibré incluant la possibilité de ne rien faire, se reposer, se détendre,
 - Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités, en maintenant un équilibre entre l'aspect sportif et culturel,
 - Favoriser l'expression des enfants et leur permettre d'acquérir une meilleure confiance en eux,
 - Proposer un temps éducatif participant au développement et à l'épanouissement de l'enfant
 - Sensibiliser les enfants, à l'égalité filles/garçons,
 - Favoriser le lien intergénérationnel

- Proposer des activités ludiques et savoir prendre en compte les idées, les initiatives de ces publics
- Favoriser la mixité sociale
- Faciliter l'accès aux loisirs éducatifs et aux services d'accueils collectifs, Contribuer au développement de l'enfant et du jeune par des apprentissages individuels, collectifs, de l'éveil, des prises de responsabilité
- Valoriser la participation des enfants et des jeunes dans la vie locale, favoriser les projets qui permettent une prise de conscience de leur environnement familial, géographique, ..., et des capacités de chacun à agir sur celui-ci
- Intégrer des enfants ou des jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicap.
- Proposer des mini séjours ou des séjours, pour permettre aux enfants et aux encadrants de vivre pleinement la vie en collectivité.
- Favoriser les liens parents / enfants, Impliquer les parents dans la définition et la mise en place des actions.
- Développer des outils de communication auprès des parents, permettre leurs expressions, des prises d'initiatives, des implications dans des actions notamment par la création d'un comité d'usagers
- Permettre aux équipes d'encadrement d'accéder à des formations nouvelles pour une reconnaissance et une professionnalisation de l'encadrement.
- Permettre à des jeunes stagiaires (écoles) ou des jeunes aides animateurs de découvrir le travail de la petite enfance ou d'un accueil collectif de mineurs.
- Animer ensemble le territoire notamment par la réactivation du projet éducatif local, en permettant la mobilisation et la coordination de tous les acteurs locaux sur le territoire du SIVOM

Ces objectifs ne sont pas exhaustifs, il convient à chaque secteur d'adapter son travail en fonction des réalités du terrain.

3. VALEURS EDUCATIVES ET SOCIALES :

Le SIVOM souhaite donner un cadre précis quant à la prise en charge des enfants. Il prend la forme de valeurs éducatives, sociales et se résume selon ces points fondamentaux :

- **La parentalité/ La reconnaissance du rôle des parents et le partage du travail éducatif** : La parentalité recouvre aussi bien le besoin d'un soutien à la fonction parentale que la nécessité d'impliquer davantage les parents, les familles dans le fonctionnement des actions du SIVOM, en particulier celles de leurs enfants.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'ensemble des acteurs du SIVOM posent ce principe comme une valeur partagée. Il est primordial pour l'enfant que la famille, premier lieu de l'éducation, et les parents, premiers éducateurs, soient reconnus comme tels. L'objectif du SIVOM est d'assurer la continuité éducative avec les familles, de la crèche jusqu'au secteur jeunes.

La relation parents/professionnels s'articule alors autour d'un respect mutuel et d'un échange visant à mettre en place une complémentarité dans les rôles joués par chacun. L'objectif est d'instaurer, autour de l'enfant, une relation positive entre la famille et la collectivité, cette dernière étant là pour seconder la famille et non pour la remplacer. Le SIVOM, au travers de ses services, doit permettre aux parents de trouver un lieu d'écoute où ils pourront faire part en toute liberté, de leurs inquiétudes, de leurs doutes mais aussi de leur fierté à l'égard de leurs enfants.
- **La mixité sociale** : Le projet doit favoriser l'égalité des chances en insistant sur l'importance de la diversité, et pouvoir se confronter à la pluralité.

Les projets et activités, de par leurs objectifs, leurs contenus, les publics ciblés ou bien encore les lieux ou les moments d'actions, doivent permettre aux enfants et adolescents une certaine ouverture sur le monde, au-delà de leur environnement proche, de leur quartier, de leur commune.
- **La tolérance** : Elle repose sur la connaissance et l'acceptation des différences sociales, culturelles, physiques, intellectuelles et morales.
- **Le Respect** : Considération de l'autre et de soi même. Préserver l'intégrité des enfants, des adultes, mais aussi le matériel et plus généralement l'environnement. Le respect de soi et des autres est une valeur éducative essentielle car elle associe des valeurs individuelles mais aussi collectives.

L'objectif est d'apprendre à tous le respect de l'autre, la tolérance, l'acceptation des différences et des convictions de chacun. En même temps, il doit permettre à l'enfant de se respecter lui-même, d'être respecté par les autres, pour qu'il accède à la construction de son identité au sein d'une société pluraliste.
- **La citoyenneté et la socialisation** : Le SIVOM par ses actions, s'impose comme objectif d'aider les enfants et les adolescents dans l'apprentissage de leurs droits, de la communication, du vivre ensemble. Les valeurs éducatives comme la socialisation et la citoyenneté sont essentielles. En effet, chaque enfant, chaque adolescent est amené à vivre dans une société souhaitée la plus harmonieuse possible et dans laquelle en tant qu'acteur, il agit déjà.

C'est par ses expériences que l'enfant sera en mesure d'être acteur de cette société, de la connaître, d'en appliquer les règles collectives. Par ses actions et les projets qu'il met en place, le SIVOM favorise la socialisation et l'apprentissage à la citoyenneté des enfants dont il a la charge.

Centrées sur le collectif, les actions parient sur l'hétérogénéité des publics en misant sur des expériences de vie en commun, ou chaque enfant, chaque

adolescent doit reconnaître et communiquer avec autrui, respecter et même élaborer d'autres règles de vie commune.

- **La Laïcité** : C'est la séparation de la société civile et de la société religieuse, Elle suppose une tolérance envers tous les cultes. Aucune discrimination quelque soit sa forme ne sera tolérée. C'est une valeur fondamentale du « vivre-ensemble ». L'enjeu, en faisant vivre le principe de laïcité au quotidien, est bien de permettre, à tous les enfants et jeunes de bénéficier d'une action éducative de qualité (notamment pendant leur temps libre) qui valorise la diversité des cultures au service du vivre-ensemble. Par attitude laïque, il faut comprendre la cohérence entre les convictions initiales et les actions menées, la prise en compte des avis de tous (enfants, équipe d'animation) et le respect de l'autre.
- **L'autonomie** : Elle vise à donner les moyens de comprendre et d'agir sur son environnement. Elle doit permettre à chaque individu une reconnaissance. Favoriser l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener progressivement vers le champ du possible, l'encourager dans ses tentatives et ses initiatives, lui permettre de faire par lui-même. Le fonctionnement des services induit par la volonté d'accompagner les enfants au mieux, pose notamment un cadre affectif et physique sécurisant.
- **La solidarité** : Elle suppose l'acceptation des autres, de l'entraide, du partage et de la coopération sans rivalité. Il s'agit de s'orienter vers une égalité des chances de réussite entre les enfants ou les jeunes en situation plus ou moins favorables par l'adaptation cohérente des moyens et des actions afin de garantir l'épanouissement et de meilleures chances d'insertion sociale. Défendre l'égalité d'accès aux activités de loisirs, au sport, à la culture en favorisant leur accessibilité financière et matérielle à l'ensemble des enfants pour que chacun puisse bénéficier pleinement des effets positifs de l'action éducative.

Les élus souhaitent placer la notion d'**épanouissement** au centre de ce projet éducatif. Développer l'esprit du jeu, de l'échange, tout en respectant les besoins fondamentaux des enfants, à savoir :

- Besoin affectif : Un enfant ne peut pas vivre sans affection ...
- Besoin physique : Se développer dans la limite de ses capacités...
- Besoin d'expression : Les enfants et les jeunes ont besoin d'être reconnus...
- Besoin social : Vivre avec les autres...
- Besoin d'autonomie : Je grandis, je peux faire ...

4. LES MOYENS POUR FONCTIONNER

- Les locaux, espaces adaptés et aux normes (Répondant aux normes et aux besoins des enfants et des équipes, les espaces doivent permettre un fonctionnement idéal avec la possibilité d'évoluer en capacité dans le temps.)
- Un budget d'activités (Etablis par les responsables de secteur en accord avec la responsable administrative et le coordinateur, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont validés par les représentants du SIVOM. Ils doivent permettre un fonctionnement cohérent tenant compte des projets de l'année. Un bilan devra être établi pour en évaluer les conséquences.)
- Une équipe et des modalités de recrutement (qualification des animateurs,...)
- Des horaires d'ouverture
- Des modalités tarifaires
- Conventions de partenariat avec la CAF, le Conseil Général, la MSA, la CARA...
- Un logiciel de gestion globale
- Des outils d'information et de relation avec les familles
- Un règlement intérieur (Il rappelle les grandes valeurs de ce projet, il indique les périodes, les jours et les horaires de fonctionnement. Il précise les responsabilités de chacun (SIVOM / familles), le mode et les conditions pour inscrire un enfant, ainsi que les tarifs tenant compte des aides spécifiques de la CAF et des autres partenaires.
- Des temps de concertation et de préparation pour les équipes
- Des temps de concertation avec les élus pour les responsables des services (comités de pilotage, visites sur sites, etc.)
- Des modalités d'évaluation et de suivi des projets.

5. L'ORGANISATION DES SERVICES :

Les services sont assurés par des professionnels dans leurs domaines respectifs. Ils ne peuvent fonctionner que sous une organisation structurée.

De la responsable administrative au coordinateur en passant par les responsables de chaque secteur, tous sont désignés par les élus et sont les garants des valeurs du Projet Educatif.

Ils ont chacun la charge d'assurer le fonctionnement au quotidien, de gérer les équipes, leur budget, d'assurer le lien avec les familles et de valoriser les actions de développement.

5.1. LA DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Elle s'assure du bon développement et de la mise en place des décisions des élus au sein de la collectivité.

Elle organise les réunions, commissions, comités de pilotages, comités syndicaux et produit l'ensemble des documents officiels (convocations, comptes rendu, arrêtés, etc). Elle élabore et finalise avec les responsables de services et le coordinateur, le budget prévisionnel. Elle gère au quotidien les flux financiers (dépenses/recettes) de la collectivité, instruit et réalise le suivi des conventions avec les principaux financeurs (CAF, CARA etc.).

Elle gère les dossiers de chaque agent (carrière, formation, paye, etc.) et fait le lien avec les organismes (Centre de Gestion, CNFPT, CNAS).

Elle supervise en relation avec les responsables de services et le coordinateur, les ressources humaines (gestion des équipes, remplacements, recrutement), mais ne participe pas à la préparation des animations.

5.2. LE COORDINATEUR :

Il coordonne le projet éducatif local PEL ainsi que le projet éducatif du territoire PEDT, validé par le Comité Syndical, sous la responsabilité politique du Comité de pilotage des élus.

Il élabore les constats sur les effectifs, sur les fonctionnements, cela pour permettre d'évaluer les besoins en moyens matériels, techniques ou humains. Il est force de proposition, dans les domaines de compétences qu'il maîtrise.

Il coordonne et anime la politique enfance jeunesse sur la totalité du territoire du SIVOM et en assure la communication.

Il est garant du respect des règles de sécurité, il est le rapporteur des évolutions de la législation en vigueur et du diagnostic permanent.

Il coordonne les actions et le travail transversal nécessaire entre les différents services en commission technique.

5.3. LES RESPONSABLES DE SECTEUR (Crèche, ACM et Jeunes) :

Garants du Projet Educatif, ils élaborent respectivement un Projet Pédagogique propre à leur secteur (Petite Enfance, Accueil Collectif de mineurs et les jeunes), projet validé par le Comité de pilotage.

Ils sont garants de la sécurité affective, physique et morale des enfants et des jeunes. Ils gèrent les fonctionnements et en assument la responsabilité, l'organisation administrative et technique.

Ils gèrent les équipes, tant sur le plan technique que relationnel, en toute objectivité. Ils rendent compte directement à la responsable administrative en concertation avec le coordinateur. Ils gèrent le budget attribué à leur secteur, effectuent des remplacements si nécessaire.

Ils travaillent en parfaite harmonie, pour une cohérence des actions projetées et dans un but de mettre les enfants au centre des projets. Ils faciliteront les échanges des secteurs et permettront l'intégration d'enfant porteur d'handicap.

5.4. LES REFERENTS TECHNIQUES APE

Missions : En charge de la coordination des nouveaux rythmes scolaires des enfants accueillis sur l'école

- **Coordination des activités périscolaires**

- o Organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens ...)
- o Gestion des inscriptions et des pointages informatiques
- o Animation des APE

- o Suivi du projet éducatif, de la qualité d'accueil du public, des temps d'animations proposés et de leur évaluation
- o Veille requise sur la sécurité du public accueilli, du personnel et du matériel, de la réglementation
- o Participation au Comité de suivi

- **Management des équipes**

- o Programmation, suivi et contrôle de l'activité
- o Prise en charge de la gestion du personnel (absence, remplacement ...) y compris personnel communal pour les absences.

- **Participation à l'information & à la liaison avec les services**

- o Échange avec les familles et les équipes pédagogiques
- o Assurer la liaison avec les services internes et les partenaires externes

5.5. LES ANIMATEURS ET LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE :

Les animateurs et les auxiliaires de puériculture sont les acteurs du Projet Pédagogique, ils doivent prendre conscience de leur rôle et de l'influence qu'ils ont sur les enfants et les jeunes. Ils doivent avoir pris connaissance du Projet Educatif.

Toutes les actions sont menées avec comme objectif l'esprit de jeu et/ ou de bien être des enfants et des jeunes. Les équipes respectives préparent et montent leurs projets en accord avec leur responsable.

Chaque intervenant, quelque soit son statut, sera garant de la protection physique, affective et morale de chaque enfant ou jeunes. Il sera garant et porteur des valeurs du Projet Educatif.

Ils doivent respecter et faire respecter les personnes, le matériel et l'environnement

5.6. LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET ENTRETIENS :

Aucun établissement ne peut fonctionner sans la participation active des personnels administratifs, techniques (entretien, restauration). Ces personnes font partie des équipes, elles doivent être présentées et valorisées auprès des enfants.

Il appartient à tous de faciliter leur travail, tant sur la transmission des informations que dans la considération et le respect de leur mission.

6. DES MOYENS POUR EVALUER

Les critères

Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement. Implication et participation des parents à la vie des structures, présence de bénévoles.

Qualitatifs : évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Les outils

Il est difficile de trouver des outils qui permettent de mesurer l'impact de nos interventions et la réalisation de nos objectifs si ce n'est à travers le retour des parents, des enfants, des animateurs. Notamment par le biais du comité des usagers que nous souhaitons créer.

La synthèse des réponses et des propositions faites en comité nous permettra de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques. Mais aussi les réunions de bilan, des fiches d'auto évaluations et d'évaluation pour les équipes.

Nous nous efforcerons chaque année, lors de l'évaluation de nos actions, d'identifier des besoins à ce jour méconnus ou non comblés dans tout ce qui concerne la politique enfance jeunesse sur le Canton de Cozes et d'y répondre proportionnellement à nos compétences et nos moyens.

Les enfants, la jeunesse, la famille et la dynamique de notre territoire sont aussi au centre de nos préoccupations. Nous comptons sur les différentes structures, centre de loisirs, crèches, accueils périscolaires, accueils péri éducatifs, secteur jeunes, les associations mais aussi les élus pour créer ou renforcer le lien entre les habitants et le SIVOM.

Ce Projet Educatif, propre au SIVOM Enfance Jeunesse du canton de Cozes n'est pas exhaustif, il appartient à tous d'y apporter des remarques pour le faire évoluer. Il sera remis en cause chaque année, au vu des actions menées et des bilans qui en résulteront.

Validé en comité syndical le 27 mai 2015.